

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 11 mai 2021, s'est rassemblé au Gymnase Gilbert Lalanne de la Morlette à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers présents : 25
 Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Hürizet GÜNDER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | **Bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2020**

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Bilan des Acquisitions et des cessions opérées sur la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil Municipal.

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS					
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années
TOTAL GENERAL			1 906 073,69	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			1 906 073,69	0,00	
21/01/2020	parcelle 5 ch des Carrières	V6938	279 400,00	0,00	0
06/02/2020	Immeuble Louis Blanc	V6939	15 000,00	0,00	0
11/02/2020	parcelle détachée C PERRAULT	V6940	112 875,00	0,00	0
12/10/2020	61 rue Pelletan -Centre social La Colline	P-163-21318	1 498 798,69	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS							
Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL						4 459,44	2 831,44
Cessions à titre onéreux						4 459,44	2 831,44
31/12/2020	Matériels -Ipad & Iphone	01/01/2013	10 119,60	10 119,60	0,00	1 011,96	1 011,96
31/12/2020	Matériels -Ipad & Iphone	01/01/2013	4 068,00	2 440,00	1 628,00	406,80	-1 221,20
31/12/2020	Iphone	01/01/2013	406,80	406,80	0,00	40,68	40,68
31/12/2020	Matériels -Ipad & Iphone Vente 13 véhicules en 1 lot	10/08/1995	197 422,36	197 422,36	0,00	3 000,00	3 000,00
Cessions à titre gratuit						0,00	0,00
Mise à disposition						0,00	0,00
Affectation						0,00	0,00
Mises en concession ou affermage						0,00	0,00
Mise à la réforme						0,00	0,00
Divers						0,00	0,00

Le Conseil Municipal prend acte du Bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2020 sur la Commune de Cenon par celle-ci.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210517-2021-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Publication : 21/05/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.